

V.A.E : Validation des Acquis de l'Expérience



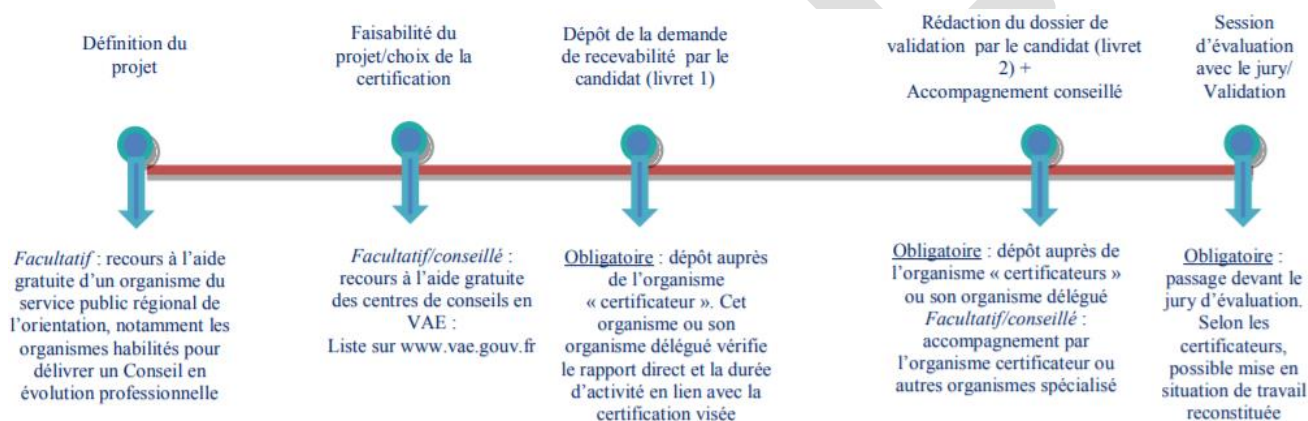
➤ Objectifs de la V.A.E :

Faire reconnaître une expérience et des compétences pour obtenir une certification ou un diplôme : le candidat obtient ainsi le diplôme (inscrit au RNCP) sans suivre la formation s'il a cumulé suffisamment d'expérience professionnelle (dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole).

➤ Conditions d'éligibilité et prérequis :

Ouvert à toute personne, quels que soient son âge, son statut et son niveau de formation, qui justifie d'au moins 1 an d'expérience (soit 1607 h) en rapport direct avec la certification visée.

➤ Procédure : les étapes d'une démarche de VAE



Un nouveau formulaire en ligne : "Demande de recevabilité à la VAE" sur www.vae.gouv.fr

* Etape de définition du projet : pour les diplômés de l'Education Nationale, les candidats peuvent bénéficier, à leur demande et avant tout engagement dans la démarche VAE, d'une étude personnalisée réalisée par la DAVA (Dispositif Académique de Validation des Acquis, <https://vae-lorraine.fr>). Cette étude fait partie intégrante de l'examen de la recevabilité et permet de co-construire avec le candidat son parcours de certification.

➤ Notre accompagnement :

- Etape de la demande de recevabilité : nous vous conseillons pour remplir le livret 1
 - Durée d'accompagnement à définir au cas par cas
- Etape de rédaction du dossier de validation : nous proposons un accompagnement individualisé et complet pour rédiger le livret 2
 - 18h (divisées en plusieurs séances) d'accompagnement pour : fournir au candidat un appui méthodologique sur l'analyse de sa pratique et l'élaboration du livret 2, faire le lien entre sa pratique professionnelle et le référentiel de certification, repérer et consolider les compétences acquises et enfin l'accompagner à l'écriture
- Etape de la session d'évaluation : nous préparons les candidats à la soutenance orale
 - 6h (divisées en plusieurs séances) d'accompagnement sur les attendues du jury, les compétences évaluées, la posture professionnelle, l'expression orale

Nous proposons un accompagnement VAE sur les diplômes suivant :

- **D.E.A.E.S.** (Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social). Le dépôt et la validation du livret 1 sont à faire auprès de l'ASP (vae.asp-public.fr). La certification et les jurys seront organisés par la DREETS Grand-Est.
- **CAP A.E.P.E.** (CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance). Le dépôt et la validation du livret 1, ainsi que la certification finale sont gérés par la DAVA Lorraine : <https://vae-lorraine.fr/>

Nous vous accompagnons dans vos démarches auprès des organismes certificateurs (modalités pour déposer le livret 1 en ligne, conditions de présentation aux certificateurs et calendriers des jurys).

➤ **Durée et modalité d'accompagnement :**

- L'accompagnement s'étend de quelques mois à un an, cette durée varie selon le rythme du candidat.
- L'accompagnement se déroule sous forme d'entretiens individuels (en présentiel ou à distance selon les besoins) dont la durée et l'espacement varient en fonction du travail à effectuer par le stagiaire et ses besoins. Des entretiens collectifs (plusieurs candidats) peuvent être proposés selon les besoins et les avancées pédagogiques.

➤ **Méthodes pédagogiques :**

Pédagogie active basée sur le vécu en entreprise, des échanges et des débats. Relecture et correction des livrets.

➤ **Modalités d'évaluation :**

Au cours de l'accompagnement, un ou plusieurs examens blancs seront organisés pour préparer à l'oral final. L'examen final sera organisé par l'organisme certificateur. Le jury se prononcera sur une validation totale, partielle ou un refus de validation.

➤ **Modalité et délais d'accès à l'accompagnement :**

Nous contacter pour s'informer sur les modalités d'accompagnement, valider son projet et les possibilités de financement. Après cette étape, un entretien sera fixé pour construire votre parcours individualisé de formation et définir un accompagnement sur-mesure.

Attention : en procédure de VAE, il n'est pas possible de présenter qu'un ou plusieurs blocs de compétences, seul le diplôme ou le titre en entier peut être présenté.

- **Suites de parcours et débouchés :** Les diplômes ou titres obtenus par la VAE ouvrent aux mêmes poursuites de parcours que les diplômes acquis en formation continue ou initiale, avec suivant les diplômes des passerelles possibles (dispenses ou allègements de formation).

➤ **Tarifs** horaire : 35€

La démarche d'accompagnement VAE est personnelle et peut être financée par votre CPF (*Compte Personnel de Formation*), votre employeur ou Pôle Emploi.

➤ **Lieu de formation, accessibilité et contacts**

Les locaux sont desservis par les transports en commun (bus) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Orientation et adaptation pédagogique possible pour les personnes en situation de handicap.



CONTACTS :

684 rue de la Mairie
88270 Harol

Contact du lundi au vendredi de :
8h30 -12h30/13h30-17h00
Téléphone : 03 29 66 84 23

Site internet : www.leap-harol.fr

Mail : harol@cneap.fr



Màj 18/11/2021